

VERS UN DIPLÔME DU NUMÉRIQUE NIVEAU BAC+3, GÉNÉRALISTE, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNALISANT. PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS

Talents du Numérique (par l'Association Pasc@line) - www.talentsdunumerique.com - qui associe les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises du Numérique, a pour objet de développer l'attractivité des formations et des métiers du numérique auprès des jeunes générations.

En son sein, la commission Partenariat est chargée de mettre en place les actions et outils visant à valoriser les réflexions et propositions sur l'apprentissage et les modèles de formation dans l'enseignement supérieur.

UNE LICENCE TECHNOLOGIQUE PROFESSIONNALISANTE PROCHE, DANS LE CONCEPT, DES « BACHELORS »

D'abord adoptées massivement et avec succès dans les écoles de commerce¹, publiques comme privées, les formations de type « Bachelor » se répandent dans les établissements d'enseignement supérieur, écoles d'ingénieurs mais aussi universités, au travers de projets portés par des IUT ou facultés de sciences et technologies (cf. encadré infra).

La commission *Partenariat* de Talents du Numérique (par l'Association Pasc@line) prône la **création et la généralisation de « Licence(s) technologique(s) professionnalisante(s) »**, reprenant certaines caractéristiques de ces diplômes, leurs modalités de structure et d'enseignement, qui permettent d'attirer un public nouveau, et **d'élargir la base des candidats potentiels**, enjeu fondamental dans le secteur du numérique².

LES BESOINS DES ENTREPRISES AU NIVEAU BAC+3

Ces formations répondent aux besoins en diplômés généralistes de niveau bac+3 exprimés notamment par les **entités impactées par la transformation numérique** (entreprises, associations, collectivités ...). Celles-ci souhaitent en effet être accompagnées dans cette démarche, en interne, par des **techniciens/informaticiens/chefs de projet, généralistes et opérationnels**.

Les **TPE/PME** du numérique, qui recherchent davantage **l'opérabilité immédiate**, le niveau de compétence effectif et l'expérience des candidats, sont également des recruteurs avérés.

De fait, **certains métiers peuvent être accessibles à partir d'une telle formation** :

- Développeur-intégrateur
- Webmaster-administrateur de site
- Responsable des services applicatifs
- Chef de projet technique (manager intermédiaire) apte à encadrer des petites équipes
- Assistant ingénieur
- Administrateur systèmes et réseaux
- Informaticien support et déploiement
- Technicien de maintenance
- (...)

Au-delà d'une typologie d'entreprise, les besoins à bac+3 relèvent davantage **de la nature des projets concernés**. Ceux-ci s'inscrivent souvent dans la dynamique de transformation/transition numérique des entités. Ils sont de **plus courte durée et protéiformes**. Ils nécessitent des collaborateurs disposant de compétences dans le domaine numérique, mais également de capacité **d'autonomie**, **d'adaptation** et **d'autoformation**, ainsi qu'une bonne **compréhension des besoins fonctionnels** de l'entreprise.

¹ Pour celles-ci, il s'agit d'un diplôme d'établissement et professionnalisant en trois ans, en lien direct avec l'entreprise et ses besoins, comprenant, souvent, une dimension internationale.

² Nous pouvons également noter que des réflexions sont en cours sur cette thématique au ministère de l'Enseignement supérieur. Celui-ci envisagerait un allongement du DUT de deux à trois ans qui lui conférerait le grade de licence.

BACHELOR VS LICENCE, CONTRE LE STATU-QUO ET LES CONFUSIONS

Depuis plusieurs années, l'utilisation du terme « Bachelor » s'est répandue et accélérée, dans le numérique, pour désigner des diplômes de niveau Bac+3. **L'hétérogénéité des formations** se revendiquant de cette terminologie est manifeste, que l'on parle de conditions d'accès, de sélection, de contenu, de pédagogie utilisée, ou de débouchés. **Une confusion**, voire des crispations, naissent de cette situation, auxquelles il est certainement bon de mettre fin.

À cet égard, l'association Talents du Numérique (par l'Association Pasc@line) **ne souhaite pas** :

- remettre en cause les processus d'accréditation et de reconnaissance par l'État des diplômes,
- substituer le Bachelor à l'appellation licence, seule reconnue en France par l'État pour le niveau bac+3.

De ce fait, nous proposons d'imaginer et de promouvoir une **nouvelle terminologie, celle de « Licence technologique professionnalisante »**, qui permettrait de différencier cette formation des « Bachelors » de type management que l'on retrouve dans les écoles de commerce, mais aussi et surtout de la traduction anglo-saxonne de la Licence de l'enseignement supérieur.

Afin de lui donner une véritable légitimité, **il sera impératif que ce nouveau diplôme soit reconnu par l'État** et puisse être **délivré par l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur**.

À NOUVEAU DIPLÔME, NOUVEAUX ÉTUDIANTS ET NOUVELLES MODALITÉS

Les **cibles** de cette licence technologique professionnalisante seraient **larges**. Elle se doit d'être ouverte et accessible avec **peu de prérequis** :

- en premier lieu aux **bacheliers professionnels** ;
- aux **bacheliers technologiques** ;
- aux bacheliers des **filières générales (hors scientifiques)** ;
- et, plus largement, à **toute personne intéressée et motivée**.

Au bout de trois ans d'études, les étudiants **devront s'insérer dans le monde professionnel**. Il est donc clair que ce diplôme n'entrera **pas en concurrence avec les diplômes de niveau bac+5**.

Compte tenu des besoins des publics recrutés et des profils attendus, les **modalités mêmes de l'enseignement** devront être **revues**. La commission Partenariat de Talents du Numérique (par l'Association Pasc@line) suggère donc de :

- mettre en place une **pédagogie adaptée** : learning by doing, pédagogie par projets, pédagogie inductive dans le cas de l'alternance, etc. ;
- développer **l'apprentissage** ;
 - Idéalement, l'opérabilité serait encouragée par une professionnalisation accrue. Celle-ci pourrait être obtenue par une **valorisation du choix de l'alternance dès la deuxième année**. Ce diplôme **se distinguerait ainsi de la licence professionnelle** qui permet, en un an, de donner à des bac+2 une professionnalisation dans un domaine de compétences restreint ;
 - en outre, l'association insiste sur la nécessité de **se poser la question du financement**, pour les étudiants comme pour les établissements, de l'ensemble des 3 années.
- rendre le cursus plus accessible grâce à un **programme adapté** : en réduisant les contenus scientifiques au profit d'un **développement très poussé des aspects technologiques et managériaux appliqués** ;

- encourager l'acquisition de la **pluridisciplinarité** et des **softskills** dès la première année du cursus ;
- **enseigner les notions (compétences) suivantes** :
 - management et gestion de projet,
 - architecture, système réseaux et codage,
 - design d'usage,
 - sécurité & accessibilité,
 - data (Gestion et économie),
 - humanités numériques,
 - (...)

Cependant, il est bon de rappeler que, le **taux de poursuite d'étude** constaté sur les filières courtes existantes étant **très élevé**³, l'objectif de recrutement visé par le secteur numérique ne serait pas forcément atteint. Ainsi, et pour élargir la discussion, Talents du Numérique (par l'Association Pasc@line) insiste sur la nécessité **d'ouvrir le débat, la réflexion et le chantier des bacheliers/baccalauréats professionnels**. Véritables laissés pour compte de l'enseignement supérieur du secteur, ils sont pourtant un **formidable vivier**.

L'association mènera d'ailleurs en 2018/2019 une **action spécifique sur le baccalauréat professionnel** dans le numérique.

Prochaine publication de la commission *Partenariat* de Talents du Numérique (par l'Association Pasc@line) : **Apprenants de la Grande École du Numérique et poursuite d'études** (printemps 2018).
En collaboration avec la GEN.

Suivez toute l'actualité de Talents du Numérique (par l'Association Pasc@line) sur le site www.talentsdunumerique.com et nos réseaux sociaux.
Contact : **Rémi Ferrand**, délégué général

³ Taux de poursuite d'études dans le secteur numérique

- 40 % pour les diplômés de BTS
- 80 % pour les diplômés de DUT
- 80 % des diplômés de licence générale
- 10 % des diplômés de licence professionnelle